

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 25 mars 2016 portant affectation à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 8 mars 2012 portant création de la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Christine ARMAIGNAC, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affectée à la mission d'expertise « simplification et évaluation » du service du contrôle général économique et financier à compter du 29 avril 2016, dans la perspective de remplacer Michel HAINQUE d'ici à la fin de l'année 2016.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*La chef du service  
du contrôle général  
économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES